

## **COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil quatorze, le deux avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 29 mars 2014

Nombre de conseillers : En exercice : 19    Présents : 18    Votants : 18

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Catherine, LOCKWOOD Henri PARANTHOËN, Maryvonne LE BERRE, Thierry BUZULIER, Chantal LE GRATIET, Marion LIBOUBAN, Camille GEFFROY, Dominique GUEGO, Loïc GUILLOU, Marie Claude ROYER, Corinne SCHUCHARD, Joël LE BIHAN, Rémy TOULLIC, Annyvonne LE COQ, Patricia LE FICHOUX, Armelle ANDRÉ, Michel LE GRAND.

Secrétaire de séance : Mme LIBOUBAN Marion

Était absente : Camille GEFFROY

Était également présente : Mme BRIAND Sylvie – Secrétaire Générale

### **2014-05-01 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le procès-verbal de la séance du 29 mars dernier est adopté à l'unanimité.

18h15 - Arrivée de Camille GEFFROY

Nombre de conseillers : En exercice : 19    Présents : 19    Votants : 19

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Loïc CORDON, Catherine LOCKWOOD Henri PARANTHOËN, Maryvonne LE BERRE, Thierry BUZULIER, Chantal LE GRATIET, Camille GEFFROY, Marion LIBOUBAN, Camille GEFFROY, Dominique GUEGO, Loïc GUILLOU, Marie Claude ROYER, Corinne SCHUCHARD, Joël LE BIHAN, Rémy TOULLIC, Annyvonne LE COQ, Patricia LE FICHOUX, Armelle ANDRÉ, Michel LE GRAND.

### **2014-05-02. CONSTITUTION DES COMMISSIONS**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le vote à main levée peut être accepté.

Il indique qu'il est président de droit de chacune des commissions mais que c'est le vice-président qui organisera et conduira de façon autonome le travail de sa commission, à charge pour lui/elle bien entendu de rendre compte au Maire. Celui-ci présidera les plus importantes des séances de travail. Le vote à main levée est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

## **A) COMMISSION DES FINANCES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la composition suivante pour la commission des finances :

**Vice- président :** Henri PARANTHOEN

**Secrétaire :** Loïc CORDON

### **Membres :**

- Chantal LE GRATIET
- Dominique GUEGO
- Catherine LOCKWOOD
- Rémy TOULLIC
- Patricia LE FICHOUX
- Annyvonne LE COQ
- Armelle ANDRÉ
- Corinne SCHUCHARD

## **B-COMMISSION INFRASTRUCTURES – URBANISME - ENVIRONNEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la composition suivante pour la commission infrastructures – urbanisme- environnement :

**Vice- président :** Loïc CORDON

**Secrétaire :** Henri PARANTHOEN

### **Membres :**

- Camille GEFFROY
- Loïc GUILLOU
- Joël LE BIHAN
- Marie Claude ROYER
- Thierry BUZULIER
- Michel LE GRAND
- Annyvonne LE COQ
- Armelle ANDRÉ

## **C) COMMISSION EXTRA MUNICIPALE INFRASTRUCTURES – URBANISME – ENVIRONNEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accepter la composition suivante pour la commission extra municipale infrastructures – urbanisme- environnement :

**Vice- président :** Loïc CORDON

**Secrétaire :** Henri PARANTHOEN

### **Membres :**

- Camille GEFFROY
- Loïc GUILLOU
- Joël LE BIHAN
- Marie Claude ROYER
- Thierry BUZULIER
- Michel LE GRAND
- Armelle ANDRÉ
- Annyvonne LE COQ

Le membres extérieurs seront contactés en fonction des dossiers qui seront abordés.

## **D) COMMISSION DES ECOLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la composition suivante pour la commission des écoles :

**Vice- présidente :** Catherine Lockwood

**Secrétaire :** Chantal LE GRATIET

### **Membres :**

- Camille GEFFROY
- Maryvonne LE BERRE
- Marion LIBOUBAN
- Joël LE BIHAN
- Corinne SCHUCHARD
- Armelle ANDRÉ

## **E) COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la composition suivante pour la commission du personnel :

**Vice- président :** Henri PARANTHOEN

**Secrétaire :** Dominique GUEGO

**Membres :**

- Loïc CORDON
- Thierry BUZULIER
- Patricia LE FICHOUX
- Rémy TOULLIC
- Catherine LOCKWOOD
- Marie-Claude ROYER
- Corinne SCHUCHARD
- Annyvonne LE COQ

## **F) COMMISSION DEVELOPPEMENT PORTUAIRE ET MARTIME**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la composition suivante pour la commission du port de plaisance :

**Vice- président :** Thierry BUZULIER

**Secrétaire :** Dominique GUEGO

**Membres :**

- Henri PARANTHOEN
- Loïc CORDON
- Maryvonne LE BERRE
- Joël LE BIHAN
- Corinne SCHUCHARD
- Remy TOULLIC
- Michel LE GRAND

## **G) COMMISSION DE SECURITE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la composition suivante pour la commission de sécurité :

**Membres :**

- Loïc CORDON
- Joël LE BIHAN
- Thierry BUZULIER

## **H) COMMISSION LOISIRS – SPORTS - JEUNESSE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la composition suivante pour la commission des loisirs, sports, jeunes :

**Vice- présidente :** Maryvonne LE BERRE

**Secrétaire :** Marion LIBOUBAN

### **Membres :**

- Camille GEFFROY
- Patricia LE FICHOUX
- Dominique GUEGO
- Joël LE BIHAN
- Michel LE GRAND
- Corinne SCHUCHARD
- Armelle ANDRÉ

## **I) COMMISSION TOURISME – AFFAIRES CULTURELLES - PATRIMOINE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la composition suivante pour la commission du tourisme, affaires culturelles, patrimoine :

**Vice- présidente :** Maryvonne LE BERRE

**Secrétaire :** Chantal LE GRATIET

### **Membres :**

- Camille GEFFROY
- Patricia LE FICHOUX
- Catherine LOCKWOOD
- Marie-Claude ROYER
- Thierry BUZULIER
- Rémy TOULLIC
- Armelle ANDRÉ
- Corinne SCHUCHARD

## **J) COMMISSION COMMUNICATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la composition suivante pour la commission communication :

**Vice-présidente :** Catherine LOCKWOOD

**Secrétaire :** Thierry BUZULIER

### **Membres :**

- Loïc CORDON
- Henri PARANTHOEN
- Joël LE BIHAN
- Maryvonne LE BERRE
- Chantal LE GRATIET
- Camille GEFFROY
- Armelle ANDRÉ
- Annyvonne LE COQ
- Corinne SCHUCHARD

## **K) NOMINATION CORRESPONDANT DEFENSE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner un correspondant défense qui sera Loïc CORDON.

## **L) COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la composition suivante pour la commission d'ouverture des plis :

**Président :** Marcel TURUBAN

### **Membres titulaires:**

- Loïc CORDON
- Henri PARANTHOEN
- Thierry BUZULIER
- Catherine LOCKWOOD
- Maryvonne LE BERRE
- Marie-Claude ROYER
- Michel LE GRAND
- Annyvonne LE COQ

## **M) DESIGNATION DELEGUÉS SIVU DE MUSIQUE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner 4 délégués pour siéger au SIVU de Musique :

- Henri PARANTHOEN
- Chantal LE GRATIET
- Patricia LE FICHOUX
- Corinne SCHUCHARD

## **2014-05-03- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,  
Considèrent qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle. A l'unanimité sont nommés :

### **Membres titulaires**

Nombre de votants :19  
Bulletins blancs ou nuls :0  
Nombre de suffrages exprimés :19  
Sièges à pourvoir : 3

Proclame élus les membres titulaires suivants :

Président : Marcel TURUBAN

Membres titulaires : 3

- Loïc CORDON,
- Henri PARANTHOËN
- Michel LE GRAND

### **Membres suppléants**

Nombre de votants :19  
Bulletins blancs ou nuls :0  
Nombre de suffrages exprimés :19  
Sièges à pourvoir : 3

Proclame élus les membres suppléants suivants :

Membres suppléants :

- Maryvonne LE BERRE
- Catherine LOCKWOOD
- Annyvonne LE COQ

#### **2014-05-04. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA PRESQU'ILE DE LEZARDRIEUX**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner les membres suivants :

**Titulaires:**

- Marcel TURUBAN
- Loïc GUILLOU

**Suppléants :**

- Loïc CORDON

#### **2014-05-05. MISSION LOCALE : DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès de la Mission Locale (objectif : insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner :

**Titulaire :** Maryvonne LE BERRE

**Suppléant :** Camille GEFFROY

#### **2014-05-06. CNAS MAIRIE : DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du CNAS demandant au Conseil Municipal de désigner un délégué élu et un délégué agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants:

- Délégué titulaire : Henri PARANTHOEN
- Délégué suppléant : Annyvonne LE COQ
- Délégué agent : Solène GOURIOU

#### **2014-05-07. CNAS PORT DE PLAISANCE : DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du CNAS demandant au Conseil Municipal de désigner un délégué élu et un délégué agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants:

- Délégué titulaire : Thierry BUZULIER
- Délégué suppléant : Corinne SCHUCHARD
- Délégué agent : Thierry CALLIOT



### **2014-05-08. CNAS CAISSE DES ECOLES : DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du CNAS demandant au Conseil Municipal de désigner un délégué élu et un délégué agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants:

- Délégué titulaire : Catherine LOCKWOOD
- Délégué suppléant : Armelle ANDRÉ
- Délégué agent : Nelly TURUBAN

### **2014-05-09. PAYS TOURISTIQUE TREGOR ET GOELO : DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour, une abstention décide d'élire les membres suivants :

**Titulaire :** Maryvonne LE BERRE

**Suppléante :** Patricia LE FICHOUX

### **2014-05-10. CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Il est demandé au Conseil de constituer une commission communale des impôts directs composée de six commissaires titulaires et de six suppléants. Cette liste de présentation est établie conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Sont proposés en qualité de Commissaires de la commune les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal :

<b>Commissaires titulaires résidant dans la Commune (5élus)</b>		
Henri PARANTHOËN	Directeur financier en Retraite	Rue de l'Armor
Loïc CORDON	Officier de gendarmerie en retraite	2 route Pen Hent Glaz
Thierry BUZULIER	Retraité Marine Marchande	3, rue Georges Brassens
Annyvonne LE COQ	Ingénieur	32 rue de Kerscavet
Michel LE GRAND	Commerçant en Retraite	53 rue du Port

<b>Commissaires titulaires résidant hors de la Commune</b>		
M. LE MERCIER Frédéric	Chef d'entreprise	3 rue de Kernoa - PAIMPOL

<b>Commissaires suppléants résidant dans la Commune (5 élus)</b>		
Joël LE BIHAN	Fonctionnaire territorial	2 Park Ker Ar Run
Rémy TOULLIC	Commercial en assurance	6 Kermaria
Marie-Claude ROYER	Retraîtée	9 Place Avel Mor
Marion LIBOUBAN	Employée de Commerce	3 Allée des Marronniers
Corinne SCHUCHARD	Directrice d'entreprise	1 rue du Port

<b>Commissaires suppléants résidant hors de la Commune</b>		
RICHARD Marie-France	Fonctionnaire territorial en retraite	8 rue Saint Cyr PLEUBIAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter cette composition des impôts directs de la commission communale des impôts directs .

#### **2014-05-11. CONSEIL PORTUAIRE : DESIGNATION DES DELEGUES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne par 16 voix pour et 3 abstentions un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter le Conseil Portuaire du Port de Lézardrieux.

##### **Représentants concession plaisance :**

- **Titulaire :**Thierry BUZULIER
- **Suppléant :**Joël LE BIHAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne par 16 voix pour et 3 abstentions un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune de Lézardrieux.

##### **Représentants de la commune :**

- **Titulaire :**Henri PARANTHOEN
- **Suppléant :** Dominique GUEGO

#### **2014-05-12. CONSEIL PORTUAIRE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL DU CONCESSIONNAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne un représentant du personnel du concessionnaire plaisance et son suppléant.

##### **Représentants du personnel du concessionnaire :**

- **Titulaire :** Thierry CAILLOT
- **Suppléant :** Olivier PARANTHOEN

#### **2014-05-13. VIGIPOL : DESIGNATION D'UN DELEGUE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne par 18 voix pour et une abstention un délégué titulaire et un suppléant.

**Titulaire :**Thierry BUZULIER

**Suppléant :** Joël LE BIHAN

#### **2014-05-14. CHAMBRE DES METIERS : DESIGNATION D'UN DELEGUE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner un délégué titulaire pour la chambre des métiers. **Délégué :** Loïc GUILLOU

#### **2014-05-15. COMPOSITION DE LA CAISSE DES ECOLES**

Le Président de la Commission des écoles, expose au Conseil Municipal que des délégués du Conseil Municipal doivent être désignés pour représenter la commune au Comité de Gestion de la Caisse des Écoles et qu'il convient d'en désigner le nombre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'élire les membres suivants :

**Président :** Marcel TURUBAN

##### **Membres élus :**

- Catherine LOCKWOOD
- Joël LE BIHAN
- Corinne SCHUCHARD

Les membres extérieurs seront désignés lors de l'assemblée générale de l'Association des Parents d'Élèves.

### **2014-05-16. CCAS : DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Vu l'article 7 du Décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, il est demandé au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres au Conseil d'Administration du CCAS.

Il doit comprendre outre le Maire, Président de droit, en nombre égal de quatre à sept membres élus en son sein par le Conseil Municipal et quatre à sept membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article 138 du code de la famille et de l'aide sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à cinq le nombre de membres élus, et d'élire :

**Président :** Marcel TURUBAN

**Vice-présidente :** Maryvonne LE BERRE

**Secrétaire :** Marie-Claude ROYER

**Membres élus :**

- Henri PARANTHOEN
- Michel LE GRAND

### **2014-05-17. S.D.E. : DESIGNATION DES DELEGUES**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président du Syndicat Départemental d'Électricité demandant au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner :

**Titulaire :** Loïc CORDON

**suppléant :** Joël LE BIHAN

### **2014-05-18. COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE L'AGRICULTURE ET DES CHEMINS RURAUX**

La Commission extra-municipale des chemins ruraux est composée d'agriculteurs et conseillers municipaux pour examiner les litiges et problèmes qui peuvent être posés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- que le président soit Loïc CORDON
- que le vice-président soit : Loïc GUILLOU
- de désigner 2 conseillers municipaux : Patricia LE FICHOUX, Michel LE GRAND
- de désigner 5 agriculteurs.

Présentation des 5 agriculteurs désignés :

Daniel LE QUELLEC, Benoît PERROT, Frédéric QUIMERC'H, Claude LE FLEM,  
Jean-Yves TILLY

### **2014-05-19. SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES DE PROXIMITÉ**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de désigner un délégué titulaire dans le cadre du schéma Départemental des Services de proximité :

. **délégué titulaire** : Maryvonne LE BERRE

### **2014-05-20. NOMINATION D'UN REFERENT CHEMIN DE RANDONNEE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner comme référent, interlocuteur de la commission pour le Pays Touristique du Trégor-Goelo : Loïc GUILLOU

### **2014-05-21. DISSOLUTION DU SIVU DE L'ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DES ESTUAIRES**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de M. le Président du SIVU de l'École de Musique du Pays des Estuaires qui informe notre collectivité que lors du Conseil Syndical en date du 17 mars 2014, les délégués des communes adhérentes ont voté à l'unanimité la dissolution du syndicat au 30 juin 2014.

Cette délibération est la résultante de celle prise par la Communauté de Communes du Haut Trégor qui en date du 26 février 2014 a acté le transfert de la compétence « enseignement artistique de la musique » à la Communauté de Communes du Haut Trégor au 1er juillet 2014.

Aux termes du Code des Collectivité Territoriales et notamment de l'art L5212-33, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acter cette dissolution.

### **2014-05-22. EXTENSION DU PORT DE PLAISANCE,**

M. le Maire envisage de démarrer des travaux en vue d'optimiser les capacités d'accueil du Port de Plaisance qui se doit d'être accueillant pour les usagers et les visiteurs.

L'impact de ces travaux importants revitalisera notre commune mais aussi le territoire tout entier de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux et s'inscrit dans notre volonté de dynamiser et de favoriser le développement économique de notre Communauté.

Avant d'entamer ces travaux, un dossier d'enquête publique au titre de l'environnement a été déposé.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acter ces travaux d'extension du port de plaisance, travaux qui feront l'objet d'une enquête publique.

Madame LE COQ Annyvonne demande à M. TURUBAN quels sont les projets de la nouvelle municipalité dans le cadre des travaux du Port. M. BUZULIER, adjoint chargé du Port de Plaisance répond que la rénovation des sanitaires existants sera réalisée cette année, avant l'été afin d'améliorer l'accueil des usagers du Port de Plaisance. La capitainerie ne sera pas reconstruite en 2014. Annyvonne LE COQ rappelle que la construction d'un nouveau bâtiment, abritant une nouvelle capitainerie et des sanitaires, était programmée pour cette année, et que le financement (400 000,00 €), avait été inscrit dans le budget 2014 du port de plaisance, et voté à l'unanimité par le conseil municipal du 28 février. Marcel TURUBAN le Maire, explique que le conseil général a signalé que les subventions départementales destinées à ce projet, devraient attendre 2016. Dans ces conditions, cet investissement risquait d'induire un déséquilibre financier du budget du Port. Le projet n'est pas supprimé pour autant mais seulement reporté. Mme LE COQ évoque alors le dédommagement qui sera probablement réclamé par le bureau d'étude Safège, Maître d'œuvre du projet. M. PARANTHOËN Henri répond que les aspects administratifs et financiers du dossier ne sont pas fixés et qu'il n'est pas possible de statuer à cet instant. Il faut attendre les décisions du Conseil Général pour déterminer une orientation.

### **2014-05-23. QUESTIONS DIVERSES.**

Permanences des adjoints de 9h30 à 12h00 :

LUNDI : Mme Catherine LOCKWOOD, troisième adjointe, chargée des Écoles et de la Communication,

MARDI : Mme Maryvonne LE BERRE , cinquième adjoint, chargée des affaires sociales, du tourisme et des Associations.

MERCREDI : M. Henri PARANTHOËN - deuxième adjoint, chargé des Finances et du Personnel,

JEUDI : M. Thierry BUZULIER, quatrième adjoint, chargé du Port de Plaisance et développement économique et maritime,

VENDREDI : M. Loïc CORDON - premier adjoint, chargé des travaux, de l'urbanisme et de la gestion des salles communales

Permanence de l'adjoint d'une semaine sur l'autre du vendredi au vendredi suivant 12h.

Une permanence aura lieu à Kermouster chaque 1<sup>er</sup> samedi à compter du 5 avril de 10 h à 12 h salle municipale.

Fête de Pâques : arrivée des forains le 14 avril 2014.

Mme LE COQ Annyvonne souhaite que les comptes- rendus de commissions soient diffusés à tous les élus (hormis la commission du personnel qui traite de la situation individuelle des agents).

#### Heures de réunion

Mme ANDRÉ Armelle demande que les réunions et conseils municipaux aient lieu à 20 heures. Suggestion acceptée par les membres du Conseil Municipal.

Le règlement intérieur sera distribué à tous les membres du Conseil Municipal à la demande de Mme LE COQ Annyvonne.

La séance est levée à 19h15